

## **Commentaires concernant le rapport du Groupe de travail sur les Terres de la Couronne**

Par un groupe de biologistes, forestiers et représentants d'ONG de Nouveau-Brunswick  
Le 6 janvier, 2012

Le rapport du Groupe de travail sur les terres de la Couronne présidé par le D<sup>r</sup> Norm Betts, qui a été publié à la fin novembre, semble soulever plus de problèmes que de solutions. Nous sommes préoccupés par le fait que plusieurs recommandations formulées par le Groupe de travail, si elles sont appliquées, ne feront qu'aggraver un problème déjà important dans les forêts du Nouveau-Brunswick.

Les zones aménagées spécifiquement pour conserver les habitats de forêts anciennes, les bandes riveraines (zones tampons), l'habitat d'hivernage du chevreuil et les zones protégées permanentes (désignées comme « Forêt de conservation » par le ministère des Ressources naturelles) totalisent environ 30 % des terres de la Couronne. Le groupe de travail laisse entendre que l'on peut répondre aux besoins de la faune avec encore moins de forêts de conservation (28 %). Toutefois, ceci ne tient pas compte des pressions additionnelles qui pourraient être exercées sur les forêts en raison des changements climatiques et de la proposition de doubler les zones de forêt mixte converties en plantations. Les données disponibles indiquent que la proposition d'une proportion plus importante de terres consacrées à la plantation de conifères constitue une approche risquée si l'on veut maintenir des populations en santé des espèces sensibles de plantes et d'animaux. Du point de vue de la conservation, nos forêts sont gérées trop près des limites et une réduction de la proportion de la forêt de conservation aura des conséquences néfastes sur la faune du Nouveau-Brunswick.

Le rapport recommande d'augmenter la superficie de zones naturelles protégées à 12 % des forêts de la Couronne (environ 6 % des terres forestières de la province). Cependant, pour ce qui est des zones protégées, le Nouveau-Brunswick occupe encore l'avant-dernière place au Canada, juste avant l'Î.-P.-É. Même si plus de zones protégées sont requises, cette faible augmentation ne compenserait pas pour la réduction d'habitat de conservation ailleurs.

Le groupe de travail recommande de fixer un objectif économique de 4 milliards de \$ pour les produits forestiers. À notre avis, établir un objectif aussi rigide en matière de dollars, constitue une approche inadéquate pour la gestion des ressources naturelles qui pourrait accentuer les conflits sur le contrôle des ressources naturelles. Les forêts sont sujettes aux aléas du climat et à d'autres perturbations naturelles et humaines, alors que la valeur de nos produits forestiers est à la merci des marchés internationaux. Quand les prix obtenus pour les produits du bois sont peu élevés, comme c'est actuellement le cas, un objectif basé uniquement sur la valeur économique contribuera probablement à augmenter la demande en bois, ce qui amènerait à empiéter davantage sur l'habitat de la faune.

Le rapport recommande que la foresterie soit placée sous le contrôle d'une Agence spéciale dirigée par un forestier en chef. Nous ne pouvons pas appuyer une gestion des terres publiques distincte de celle du ministère des Ressources naturelles et dont l'imputabilité à la population n'est pas claire. Le gouvernement gère les terres de la Couronne avec la confiance du public et il faut

des directives claires en matière de transparence des décisions, de l'imputabilité pour les valeurs publiques et des façons précises de demander l'apport de la population dans l'établissement des buts et objectifs. Des recommandations sur l'imputabilité et la consultation ont déjà été formulées par le Comité spécial sur l'approvisionnement en bois en 2004, qui était composé de membres de tous les partis. Il faudrait maintenant les mettre en vigueur.

En dernier lieu, le rapport reconnaît qu'« en cette période de faible production de bois d'œuvre, il ne sera pas possible d'atteindre 100 % des objectifs d'ordre économique et environnementaux. ». Il est inacceptable de ne pas être en mesure d'atteindre des cibles environnementales déjà considérées insuffisantes par les écologistes des forêts. Les néobrunswickois ont indiqué à plusieurs reprises que leurs valeurs en ce qui concerne les terres de la Couronne accordent une grande priorité à la protection de l'eau et des habitats, et du maintien d'une forêt qui est suffisamment résiliente pour fournir une variété de produits et de ressources pour l'avenir. Fixer des objectifs environnementaux moins élevés, parce que l'approvisionnement en bois est à un bas niveau n'est pas un compromis acceptable.

Dans une province où nous devons lutter pour assurer l'avenir d'une économie axée sur les ressources forestières, nous ne pouvons pas nous permettre de compromettre l'état de l'écosystème forestier, la base d'une économie forestière diversifiée. Le développement de nos industries forestières doit se faire en fonction de ce que les forêts peuvent donner et non en fonction d'un objectif financier dicté par les forces externes des marchés étrangers.

Roberta Clowater, Directrice Générale, Société pour la nature et les parcs du Canada - section Nouveau-Brunswick, Fredericton

David Coon, Directeur Générale, Conseil de conservation du Nouveau-Brunswick, Fredericton

Tony Diamond, Ph.D., Faculty of Forestry and Environmental Management, UNB, Fredericton

Graham Forbes, Ph.D., Faculty of Forestry and Environmental Management, UNB, Fredericton

James Marriner, Président sortante, Fédération de la Faune du N-B, Upper Coverdale

Simon J. Mitchell, Forester, Dumfries

Roger Roy, RPF, Ph.D. Faculté de foresterie, Université de Moncton, Edmundston

Marc-André Villard, Ph.D., Département de biologie, Université de Moncton, Moncton

Vince Zelazny, Registered Professional Forester, Fredericton